



Contexte général

Le premier tour des élections législatives a eu lieu dimanche 12 juin et a été marqué par un nouveau record d'abstention à ce scrutin permettant de mesurer l'ampleur de la crise démocratique, aggravée par une campagne électorale marquée par le refus de débattre du parti au pouvoir et la volonté de diaboliser jusqu'à la caricature tout ce qui ressemble à un progrès social. Ce scrutin voit aussi de nombreux.ses électeur.trices se porter vers des partis d'extrême-droite aux programmes fondamentalement antisociaux et libéraux sur le plan économique, à l'exact inverse des valeurs d'égalité et de solidarité portées par le syndicalisme. Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes appelle toutes les électrices et tous les électeurs, dont les abstentionnistes, à défaire toute possibilité d'élection de député·es pour le RN. Les résultats montrent l'échec de la majorité présidentielle et la condamnation de la politique autoritaire, de destruction du modèle social, injuste socialement et écocide, menée pendant cinq ans. Pour la première fois depuis l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral, un président élu pourrait ne pas avoir de majorité. Le rassemblement des forces de gauche a permis l'émergence d'un projet alternatif de progrès social qui arrive en tête à l'issue de ce premier tour et constitue un espoir. Pour rompre avec les mesures du programme du Président de la République (poursuite de la destruction du modèle social, réforme des retraites soi-disant indispensable alors que le COR déclare que leur financement est assuré jusqu'en 2035, amplification des inégalités sociales et territoriales, choix climatiques et environnementaux à l'opposé de ceux qu'il faudrait faire), le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes appelle à se rendre aux urnes le 19 juin prochain.

Quels que soient les résultats définitifs, le SNES, aux côtés de la FSU, continuera à porter les revendications des personnels, notamment de l'Éducation Nationale, pour une amélioration des conditions de travail, une revalorisation salariale et une société féministe, écologique et sociale, pour garantir les droits de toutes et tous, pour réduire drastiquement les inégalités, pour améliorer les conditions de vie en redistribuant les richesses, pour respecter la dignité de toutes et tous.

Fonction Publique

La situation salariale des agent·es publics ne cesse de se dégrader compte-tenu du gel du point d'indice et de l'inflation qui atteint 5 %. Lors de la campagne pour l'élection présidentielle, Amélie de Monchalin avait annoncé son dégel pour l'été. Le nouveau Ministre de la Fonction Publique avait, pour sa part, promis des discussions rapides, avant les législatives ... Les législatives sont là : aucun chiffre, aucun calendrier ! L'urgence, elle, est là : outre l'augmentation du point d'indice, les grilles de rémunération doivent être revues pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat subies par les personnels et les retraité·es. En l'absence d'avancées concrètes, nous restons mobilisé·es sur ce sujet.

La Loi dite de Transformation de la Fonction Publique inclut un recours accru aux contractuel·les dans la Fonction Publique en général et dans l'Éducation nationale en particulier. Il s'agit bien d'un choix politique et idéologique que le SNES-FSU condamne. Il s'agit en effet, pour les gouvernements de la droite libérale, d'affaiblir la Fonction Publique en créant une réserve de personnels non protégés par le statut de fonctionnaire, moins bien rémunérés et soumis à une précarité et une pression constantes.

Éducation Nationale

Examens

La réforme du baccalauréat a imposé la prise en compte du contrôle continu : or, ce dernier accroît la charge de travail des enseignant·es qui doivent multiplier les évaluations de rattrapage pour s'assurer d'une moyenne représentative pour chaque élève. De plus, les épreuves de spécialité du mois de mai ont montré la désorganisation profonde du baccalauréat avec la réforme Blanquer. Après avoir voulu la reconquête du mois de

juin, le ministère organise la perte du mois de mai avec moins de cours pour les élèves et plus de stress pour finir les programmes. Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes demande plus que jamais que les épreuves se déroulent au mois de juin comme auparavant.

Les tâches de corrections des examens se tiennent en cette fin d'année dans des conditions difficiles, que la dématérialisation des copies aggrave. Si le ministère a fini par concéder 4 demi-journées pour la correction des épreuves de spécialité, cette mission s'avère particulièrement lourde pour les correcteurs·trices concernées. Le SNES-FSU de Nantes a obtenu une audience auprès de la Division des Examens et Concours, lundi 23 mai, sur la question des examens du Bac et du DNB 2022. Nous y avons notamment porté les revendications suivantes : prise en compte de délais de corrections suffisants (gain de 2 jours en philosophie par rapport à l'année dernière), limitation du nombre de copies et de cumul de corrections de différentes épreuves pour les collègues de lettres (BTS, épreuves de spécialité, Epreuve Anticipée de Français, Grand Oral), délais de convocations suffisants et respect des distances de déplacement (EAF, Grand Oral), respect des textes réglementaires par les chef-fes d'établissements, y compris pour la rémunération des copies (copies « bi-disciplinaires » de spécialités). Alors qu'il y a un manque criant de professeur-es en technologie, du fait de la suppression du concours, c'est précisément cette matière qui a été choisie dans l'épreuve au DNB, ce que nous avons dénoncé. Cette décision met en difficulté de nombreux·ses élèves et crée une rupture d'équité. ...

Si les échanges ont, cette année, été courtois, des problèmes persistent : on peut citer l'absence de convocations au Grand Oral à moins de 10 jours des épreuves, des manipulations de notes par les IPR pour des « harmonisations » des épreuves de Spécialités... **N'hésitez pas à faire remonter à la section académique tout dysfonctionnement ou étrangeté concernant les examens.**

Concernant la rémunération des examens, il y a encore beaucoup à faire. Bon nombre d'évaluations sont mal rémunérées (5 € la copie de bac, 0,75 € la copie de DNB) voire pas du tout (oral de DNB, en théorie payé 4,11 € de l'heure ... En réalité, non payé puisque la ligne de paiement n'existe pas dans la base des indemnités de la DEC !) ce qui est inacceptable vu la charge de travail supplémentaire que cela représente. En effet, la part accrue du contrôle continu a laissé croire que les missions liées aux examens faisaient partie des obligations de service déjà rémunérées ; c'est faux ! Le MEN doit donc rapidement revoir cette question et rémunérer les examens à la hauteur de la charge de travail qu'ils représentent, sans la renvoyer à un traitement local. En attendant, le SNES-FSU demande à ce que soient revalorisées et appliquées les grilles d'indemnisation et que tout dépassement des maxima de service hebdomadaires, pour des surveillances ou la passation des épreuves orales (oral du DNB par exemple), soit systématiquement compensé par des HSE.

Rentrée 2022

Si la nomination de Pap Ndiaye s'est voulue un symbole de rupture par rapport à la politique de son prédécesseur, le premier déplacement du nouveau ministre était à Marseille, pour vanter la « *révolution culturelle* » macroniste sur place. L'expérimentation marseillaise préfigure les projets du Président en matière d'école, qui s'inscrivent dans la continuité de la politique éducative de Blanquer ces 5 dernières années et visent à mettre l'école publique sur le billot.

Le nouveau ministre a certes reçu les organisations syndicales, mais l'écoute et les paroles ne suffisent pas. L'annonce, le 10 juin, de l'organisation des « *grands débats sur l'école* » à partir de la prochaine rentrée, qui ne se veulent pas selon le Ministre « *un Grenelle de l'éducation, une grand-messe à Paris, mais plutôt au plus près des demandes locales et du terrain* », ont de quoi laisser songeur : ce dont les personnels ont besoin sur le terrain, ce n'est pas « *d'occasion, dans chaque école de France, de proposer et d'imaginer ce qui peut être fait à l'échelle des établissements* », mais de moyens, particulièrement humains : ceux qui ont été supprimés pendant le dernier quinquennat, soit pour le second degré : 7900 emplois ! Ce ne sont pas des débats locaux qui permettront de lutter contre les inégalités scolaires !

Il y a urgence pour rompre avec la politique éducative de ces 5 dernières années, urgence à :

- massivement recruter des personnels : à la rentrée 2022, de nombreuses classes seront sans professeur·es en raison de la crise de recrutement et d'attractivité qui touchent nos métiers ;
- créer les postes nécessaires et limiter les heures supplémentaires au strict minimum ;
- mettre en œuvre un plan de titularisation des non-titulaires ;
- diminuer les effectifs dans les classes (24 par classe au collège et 30 au lycée) ;
- maintenir des options et développer l'offre de formation dans les établissements publics ;
- enfin pallier les conséquences d'une scolarité perturbée par deux années de COVID.

Les jeunes migrant·es doivent pouvoir accéder, quelles que soient leurs origines – ukrainienne ou non-, à une scolarisation au sein du Service Public d'Education, doté de moyens renforcés et de structures adaptées en nombre suffisant.

Au collège, il faut donner les moyens pour que l'école inclusive ne se traduise pas par une intégration dans des classes surchargées sans les accompagnements indispensables. Les élèves d'ULIS doivent être comptabilisés dans les effectifs des classes. Le SNES-FSU rappelle qu'il s'opposera aux projets qui tendraient à une primarisation du collège.

Au lycée, il faut remettre à plat la réforme du lycée et non se contenter d'ajustements comme la réintroduction des maths en 1ère, mesure bien tardive dont on peut douter de l'impact dans les choix d'orientation des élèves à la rentrée.

Par ailleurs, cette année encore, nous avons pu assister au fiasco renouvelé de Parcoursup, suscitant incompréhension et angoisse chez les élèves et leur famille à l'annonce des premiers résultats : le 2 juin au soir, seulement un·e futur·e étudiant·e sur deux a reçu une réponse favorable à ses vœux. La plateforme Parcoursup, doit être abandonnée et les capacités d'accueil dans les formations du supérieur doivent être augmentées de manière significative.

Mouvement intra académique 2022

Les résultats du mouvement Intra 2022 seront publiés ce jour. Comme chaque année, et de plus en plus en raison de la diminution des postes, des collègues se retrouveront dans des situations compliquées en raison de mutations en extension, de l'absence de mutation, ou du fait de changements importants de leur situation personnelle. Le SNES-FSU dispose des outils et des militants pour accompagner les collègues dans leurs demandes de recours assisté ou de révision d'affectation : **il faut joindre rapidement le secteur emploi (emploi@nantes.snes.edu) pour définir la meilleure stratégie et profiter d'aide rédactionnelle.**

Non titulaires

En fin d'année, les chef.fes d'établissement évaluent les agent.es non titulaires sur leur « manière de servir ». Un avis défavorable entraîne un non renouvellement de contrat pour l'année suivante. **Le secteur Non titulaires de la section académique peut informer les collègues sur leurs droits et les conseiller sur les démarches possibles (par téléphone lors des permanences ou en écrivant à nontitulaires@nantes.snes.edu).**

Formation initiale

La désaffection pour les métiers de l'enseignement est apparue au grand jour avec la publication des résultats d'admissibilité aux concours. Non seulement les postes ouverts ne couvrent pas les besoins pour la rentrée prochaine, mais encore un nombre croissant d'académies et de disciplines n'arrivent pas à trouver des candidat·es. Cela s'explique par un fait conjoncturel : avec le recul d'un an du concours, les candidat·es potentiel·les de cette année (master 2) sont les mêmes que l'an dernier (quand ils et elles étaient en master 1), moins celles et ceux qui ont eu le concours 2021 ou se sont détourné·es du métier. Mais la baisse des candidatures est visible depuis plusieurs années. Elle témoigne d'une désaffection pour le métier : les faibles salaires, les conditions de travail et d'affectations dégradées, détournent les jeunes diplômé·es du métier. Le résultat est qu'une très forte crise est à prévoir à la rentrée. Déjà, les rectorats peinent à recruter des

contractuel·les dans certaines zones ou disciplines. Les contrats d'alternant·es proposés aux étudiant·es des INSPE ne font pas recette. Il est peu probable que les affligeantes initiatives comme celles du rectorat de Versailles suffisent à régler le problème : comment peut-on recruter des personnels en 30 minutes sur leur seule motivation ? Le scénario qui se dessine est celui d'un manque de personnels criant, comme celui à venir cet été dans les hôpitaux et services d'urgence.

La réforme Blanquer de la formation initiale produit déjà ses premiers effets, délétères, en aggravant la crise du recrutement, alors qu'elle n'est pas encore complètement en œuvre. La rentrée prochaine va voir arriver les premier·ères stagiaires recruté·es et formé·es selon les modalités définies par l'ancien ministre, contre l'avis unanime des organisations syndicales. Dans ce modèle de formation initiale, cette dernière est réputée avoir eu lieu avant le concours, pendant le master et/ou sur le tas par le biais de l'exercice en établissement en tant que contractuel·les (pour certain·es « alternant·es », c'est-à-dire cumulant préparation du concours, du master et responsabilité de classes). De ce fait, la plupart des stagiaires seront placé·es à temps plein avec une formation en plus. Dans notre académie, cette formation sera assurée par la DAFPEN et non plus par l'INSPE, qui devient prestataire de service pour quelques heures de formation didactique à la seule destination des ex-contractuel·les non alternant·es. Les contenus de formation seront centrés sur la gestion de classe, les valeurs de la république, l'inclusion, l'évaluation, le décrochage, l'orientation, l'AP... le tout pensé sans aucun lien avec la discipline enseignée. Les stagiaires seront d'ailleurs regroupé·es par niveau d'enseignement (collège ou lycée) et non par discipline. Or, la maîtrise des savoirs à enseigner et de leur didactique est le cœur de notre métier de concepteur·rices. Cette réforme, qui repose sur la double idée fautive que c'est l'expérience du terrain qui formerait par elle-même, et qu'enseigner reviendrait à appliquer des méthodes normées et promues par l'institution, permet cyniquement d'utiliser à plein les stagiaires comme moyens d'enseignement. Elle ne va conduire qu'à déqualifier plus encore les enseignant·es, et produire de la souffrance professionnelle. C'est le contraire de ce qu'il faudrait faire pour former des enseignant·es concepteur·rices et spécialistes de leur discipline et des apprentissages, capables de faire réussir toutes et tous les élèves qui leur sont confié·es.

Le SNES-FSU de Nantes accompagnera cette année encore, comme depuis de nombreuses années, les lauréats de concours qui le solliciteront pour leurs vœux d'affectation et toutes questions relatives à leur stage.

La formation continue subit elle aussi de plein fouet la double offensive libérale de réduction des moyens et de ses ambitions : dans notre académie par exemple, les formations disciplinaires et didactiques sont mis·es en concurrence les un·es avec les autres, au profit de formations non disciplinaires, visant l'application de pratiques normées et promues par l'institution, ou l'imposition de « valeurs » en apparence positives, mais qui servent en réalité la promotion d'idées libérales, comme l'individualisation des parcours (l'inclusion), la sélection (l'orientation), l'employabilité (les compétences)...

Elections pros

Les élections professionnelles auront lieu du 1^{er} au 8 décembre 2022 par vote électronique.

Si la Loi dite de la Transformation de la Fonction Publique (dont le SNES et la FSU continuent de demander l'abrogation) a modifié plusieurs instances pour réduire leurs compétences et limiter l'action des représentant·es du personnel, ces instances existent toujours et les militant·es syndicaux y agissent, au quotidien, pour défendre les personnels et porter leur voix. **Voter est donc plus que jamais nécessaire pour être représenté·e à l'heure où le gouvernement ne cesse de limiter le dialogue social et de remettre en cause la présence des organisations syndicales dans les instances paritaires.**

Les sections académique et départementales se mobilisent dès à présent pour cette campagne et amplifieront leurs actions à la rentrée (diffusion de propagande électorale par différents outils, tournées d'établissements, appels téléphoniques). Les sections d'établissement pourront être un appui pour cette campagne.

Une réunion de présentation des élections professionnelles aura lieu le 20 septembre 2022 (après-midi) à destination des sections départementales et des secrétaires de sections d'établissements intéressé.es qui seraient prêt-es à participer à la campagne. Des permanences téléphoniques et des visites d'établissements pour aider les collègues à voter seront organisées.

Actions

- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes soutient, comme il l'a toujours fait, les mobilisations d'établissements pour obtenir des moyens supplémentaires, des ouvertures ou des maintiens de classes selon les situations, afin d'améliorer conditions d'apprentissage et de travail ; un préavis de grève est déposé toutes les semaines permettant de couvrir les actions qui le nécessiteraient.
- Afin de mettre en évidence le manque de moyens (notamment humains) dans les établissements à la rentrée prochaine, le SNES-FSU de Nantes mettra en place les outils nécessaires (presse, site internet, réseaux sociaux) pour alerter sur la situation et ses conséquences pour les personnels et les usagers et préparer les mobilisations adaptées.
- Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes constate que le Président n'a pas répondu à la question de Laura, lycéenne l'ayant interpellé lors d'un déplacement. Ce silence atteste de la nécessité de continuer à se mobiliser pour les droits des femmes. Le Conseil Syndical du SNES-FSU de Nantes appelle à réussir la journée de grève féministe du 8 mars 2023 : pour cela, il soutiendra tout au long de l'année scolaire les moments forts nationaux (28/09 pour le droit à l'IVG, 25/11 contre les violences faites aux femmes), ainsi que les stages (18/10 dans le 44) ou les conférences. Il appelle d'ores et déjà les collègues à s'investir dans ces initiatives.
- Afin de préparer les mobilisations contre la réforme annoncée des retraites par le Président, les sections académique et départementales proposeront des HIS et des stages pour informer les collègues sur les effets néfastes de ce projet et diffuser les analyses de la FSU ; d'autres pistes existent pour assurer la pérennité du système par répartition, un des marqueurs de la solidarité nationale et de notre modèle social.

Adopté à l'unanimité (25 participant.es)